



BOURSES DE COLLEGE - demande en ligne

publié le 05/09/2019

Afin de simplifier les démarches administratives, le ministère a généralisé la demande de bourse en ligne à tous les collèges publics. Celle-ci a lieu du 2 septembre au 17 octobre 2019.

Pour effectuer la demande de bourse, il convient de se connecter aux téléservices mis à disposition par l'établissement et de cliquer sur l'onglet bourses de collège .

Un flyer a été joint au courrier distribué le jour de la rentrée aux élèves, celui-ci permet de vous aiguiller dans cette démarche.

Afin d'effectuer votre demande, vous devrez vous munir de votre identifiant et mot de passe de votre compte « téléservices » fournis par le collège et de votre avis d'imposition 2018 portant sur les revenus 2017.

Les familles dont les enfants étaient boursiers l'an passé, doivent impérativement faire une nouvelle demande pour cette année scolaire. Les codes téléservices restent identiques.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande en ligne ou si vous avez égaré vos identifiants et mots de passe, vous pouvez contacter le secrétariat du collège au 05-46-95-30-47 afin de vous venir en aide.

Si vous ne pouvez effectuer cette démarche à votre domicile, un poste informatique est disponible à l'administration du collège. Il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.